

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES :

Directrices et directeurs de l'éducation
Agentes et agents de supervision des administrations scolaires
Directrice, Direction des écoles provinciales
Surintendante, Centre Jules-Léger

EXPÉDITEUR :

Ben Levin
Sous-ministre

DATE :

Le 25 janvier 2007

OBJET :

Réduction des rapports

Je désire vous informer de l'initiative ministérielle visant à réduire le nombre et la complexité des demandes de renseignements et de rapports adressées aux conseils scolaires.

L'initiative de réduction des rapports, dirigée par le sous-ministre adjoint Dominic Giroux et la Direction de la vérification interne, a été lancée par l'entremise d'un groupe de travail ministériel composé de hauts fonctionnaires des directions.

Une étude exhaustive est en cours pour réduire la charge de travail des conseils scolaires en ce qui a trait à nos exigences concernant les rapports, tout en veillant à ce que celles en matière de politiques financières et publiques soient respectées.

Dans un premier temps, nous avons pris des mesures pour réduire le nombre de rapports exigés qui ne concernent pas le SIFE et le SISON et rationaliser les autres rapports demandés, grâce au regroupement, à la réduction de la fréquence ou à l'adoption de systèmes de rapports simplifiés sur Internet.

Dorénavant, les conseils seront de plus en plus tenus de soumettre, non pas des rapports, mais des déclarations de conformité signées par la directrice ou le directeur de l'éducation, ou, dans le cas des administrations scolaires et des écoles provinciales, par l'agente ou l'agent de supervision. Cela signifie que les directeurs et les surintendants visés seront toujours responsables de la conformité même si aucun rapport n'est exigé. Les ententes relatives aux paiements de transfert stipuleront des examens de conformité le cas échéant. Vous vous souvenez peut-être qu'en 2005-2006, pour les ententes contractuelles du Programme d'utilisation communautaire des installations scolaires, les rapports ont été remplacés par de telles déclarations de conformité. Une pareille démarche pourrait être adoptée pour les subventions autres que les Subventions pour les besoins des élèves.

Voici des exemples de demandes d'information courantes en 2006-2007 qui, selon le Ministère, devraient être réduites ou simplifiées. Ces changements entreront en vigueur cette année et le demeureront par la suite :

- Exemples de rapports à éliminer :
 - ❑ Rapport d'étape provisoire pour le Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant (en 2008 et au-delà).
 - ❑ Rapport concernant l'investissement dans les ressources d'apprentissage de la 4^e à la 6^e année.
 - ❑ Note Politique/Programmes 135 – Des boissons et des aliments sains dans les distributeurs automatiques.
 - ❑ Huit rapports ponctuels comme le plan du SISO pour respecter les exigences et le rapport sur la prévention de l'intimidation.
 - ❑ Réussite des élèves – Les demandes de données sur les indicateurs seront supprimées, car ces renseignements figureront dans le SISO, une fois disponibles.
 - ❑ Les mises à jour des rapports sur l'effectif des classes à l'élémentaire et au secondaire seront éliminées dès que le SISO sera entièrement opérationnel.
 - ❑ L'enquête sur les installations scolaires, qui servait à mesurer la satisfaction de diverses clientèles, est officiellement discontinuée.
 - ❑ Formulaire de données A4 – Demandé par le ministère du Travail aux conseils scolaires, ce rapport comportait des données que le ministère de l'Éducation recueille déjà. Vous avez déjà reçu en décembre une lettre du ministère du Travail vous informant de l'élimination de ce rapport.

- Exemples de rapports à simplifier :
 - ❑ Les plans d'amélioration des conseils scolaires comprendront les priorités pour la maternelle à la 6^e année (littératie et numératie) et pour la 7^e à la 12^e année (réussite des élèves). Nous envisageons d'examiner comment intégrer davantage les rapports sur l'enfance en difficulté aux plans d'amélioration des conseils, pour les rendre plus pertinents quant au rendement des élèves.
 - ❑ Financement de base pour la participation des parents – Les conseils feront rapport sur ce financement dans le cadre des rapports financiers réguliers.
 - ❑ Subventions pour la participation et l'engagement des parents destinées aux écoles – À l'heure actuelle, la directrice ou le directeur de l'éducation signe et approuve le rapport final de chaque école. On simplifiera ce processus en demandant à la directrice ou au directeur de l'éducation d'approuver l'ensemble des dépenses; on songera à effectuer des vérifications au hasard des écoles.
 - ❑ Rapport sur le fonctionnement des écoles – Les conseils devaient soumettre ce rapport au plus tard le 15 novembre de chaque année. Il sera harmonisé avec les états financiers.
 - ❑ SISO – La collecte des données d'octobre 2006 sera simplifiée grâce au regroupement de cinq rapports existants (rapport de la ministre, rapport sur l'effectif des cours/classes, Système informatique de renseignements sur les élèves, rapport sur les codes postaux, reconnaissance des acquis). Le sondage sur la technologie dans les écoles (partie M) ne sera pas effectué en 2006-2007; à l'avenir, ce sondage sera mené à tous les deux ans.

- ❑ Notes finales et confirmation des effectifs pour le Système informatique de renseignements sur les élèves; données SISON sur les suspensions et les renvois de 2005-2006; rapport SISON des conseils – Ces rapports ne seront pas exigés séparément; ils seront remplacés par les rapports SISON réguliers.
- ❑ Actuellement, les conseils de langue française sont tenus de soumettre trois rapports distincts sur les initiatives parrainées grâce à l'Accord relatif aux langues officielles dans l'enseignement. À l'avenir, il n'y aura que deux rapports (l'un final et l'autre sur les produits livrables), et les exigences en matière de données seront simplifiées.

Il va sans dire que les besoins en matière d'information pourront évoluer, compte tenu des diverses initiatives. Le groupe de travail ministériel est en train de concevoir des lignes directrices pour veiller à ce que les demandes de rapports suivent un protocole établi avant d'être communiquées aux conseils scolaires. Une fois au point, ce processus devrait nous aider à atteindre notre objectif de rationalisation des rapports. Il viendra s'ajouter à nos initiatives courantes concernant la GIARE.

Je suis convaincu qu'il s'agit là d'un bon début, qui nous permettra de réduire nos charges de travail respectives et aux conseils scolaires de se concentrer sur la réussite des élèves. Je compte bien vous tenir au courant de nos progrès et solliciter vos idées et commentaires.



Ben Levin

c.c. Groupe des cadres supérieurs, EDU
Frank Kelly, CODDE